

[Traduction]

## L'IMMIGRATION

ON CONDAMNE UNE DÉCLARATION ATTRIBUÉE À UN ANCIEN  
JUGE DE LA COUR SUPRÊME DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

**Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est):** Monsieur le Président, notre parti, et j'espère qu'il en est de même de tous les membres des autres partis, a honte qu'un ancien juge de la Cour suprême de la Colombie-Britannique recommande à notre époque que nos politiques d'immigration favorisent les immigrants de race blanche. Ce qu'il faut être arrogant pour prétendre qu'un pays qui a d'abord appartenu aux Amérindiens et qui a été exploité par des gens de toutes les races devrait rechercher uniquement des immigrants de race blanche.

En Colombie-Britannique, nous sommes fiers de la contribution de tous nos citoyens. Nous nous opposons à la discrimination, qu'elle soit subtile ou, comme dans ce malheureux cas, évidente. Les Canadiens d'origine chinoise ont bâti nos chemins de fer et leurs familles ont été ensuite exclues par la loi au début du siècle. Les Canadiens d'origine japonaise ont aussi beaucoup contribué à notre culture et à notre économie et pourtant nous avons fait de la discrimination contre eux aussi. Les Canadiens d'origine indienne ont bâti notre industrie forestière. Il est temps que nous reconnaissons tous nos citoyens et que nous condamnions les personnes comme M. J.V. Clyne.

\* \* \*

## LES CORPORATIONS

LA CONCENTRATION DES ENTREPRISES—LA FAILLITE DE  
PRINCIPAL GROUP

**M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est):** Monsieur le Président, je veux soulever aujourd'hui une question qui aura des répercussions considérables sur le Canada dans les années à venir, je veux parler de la concentration des entreprises. Cette concentration se produit quand une société ou un conglomérat arrive à dominer le marché où ils exercent leur activité. Les causes de cette domination varient entre l'efficacité relative et la connivence d'un petit nombre.

L'échec récent de Principal Group montre nettement que les manigances fictives auxquelles se livrent les sociétés sont gravement préjudiciables au particulier, à la crédibilité des institutions financières et au gouvernement. Ces initiatives prises par des sociétés ne produisent pas de croissance économique ou ne créent pas d'emplois, mais elles restreignent le secteur économique à mesure que certaines sociétés exercent leur emprise.

Je demande au gouvernement fédéral de prendre des mesures précises par suite de l'échec de Principal Group et de contenir les quelques sociétés qui se livrent à des manigances pour réaliser des concentrations.

## Questions orales

● (1415)

## QUESTIONS ORALES

[Traduction]

## LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

L'ÉCRASEMENT D'UN AVION D'AIR INDIA—L'AVERTISSEMENT  
QU'ON AURAIT REÇU D'AVANCE

**M. John Nunziata (York-Sud—Weston):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et concerne l'avion du vol 182 d'Air India qui s'est écrasé au large des côtes irlandaises il y a plus de deux ans. Selon un ancien informateur de la GRC, la Gendarmerie royale et le Service du renseignement de sécurité avaient été avertis d'avance qu'une bombe serait placée à bord de cet avion où 329 personnes ont trouvé la mort.

M. Paul Besso, ancien membre des Forces armées canadiennes, affirme qu'il était présent et portait un dispositif d'écoute que la GRC lui avait remis lorsque plusieurs individus ont parlé de placer une bombe dans l'avion d'Air India.

Compte tenu de ces accusations très graves portées par un ancien informateur de la GRC, le premier ministre va-t-il instituer immédiatement une commission royale d'enquête sur l'explosion de l'avion d'Air India de même que sur le comportement et la conduite des agents du gouvernement canadien avant la catastrophe du 23 juin 1985?

**L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada):** Monsieur le Président, comme je l'ai déjà fait à plusieurs reprises, je me reporterai à la réponse que le ministre des Transports a donnée à l'époque, et que l'on peut lire dans le *hansard* du 25 juin 1985. Voici:

Monsieur le Président, la direction d'Air India nous a demandé à quelques reprises de renforcer la sécurité. Nous avions affecté depuis un certain temps des agents de la GRC supplémentaires à l'aéroport de Toronto et à Mirabel. Je dois néanmoins souligner à la Chambre que rien ne permettait de penser que le vol 182 était particulièrement menacé . . .

J'ai réexaminé la question à fond ce matin. Cette déclaration demeure valide. Elle était vraie à l'époque et elle l'est toujours.

## LES PROPOS ATTRIBUÉS À UN INFORMATEUR

**M. John Nunziata (York-Sud—Weston):** Monsieur le Président, les Canadiens se demandent pourquoi le gouvernement a refusé d'instituer une commission royale d'enquête sur cette tragédie. Il y en a eu une pour la catastrophe ferroviaire de Hinton, il y a en a eu une autre pour la catastrophe de l'*Ocean Ranger* et une autre encore, qui a coûté aux contribuables canadiens près de 5 millions de dollars, sur la conduite d'un ancien ministre.

Néanmoins, au sujet de ce crime le plus odieux et le plus atroce de l'histoire du Canada, le meurtre de 329 personnes, le gouvernement refuse de mener une enquête approfondie. Les Canadiens se demandent s'il leur cache quelque chose.

M. Besso . . .